N° 8. Dimanche 9 Janvier 1848. 19me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui* et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 8 *Janvier*.

L'Angleterre se préoccupe plus que jamais de la crainte d'une invasion française. Cette terrible éventualité est examinée sous toutes ses faces par les hommes de guerre, les publicistes, dans les journaux et les revues. Le *Fraser's Magazine*, revue fort répandue, vient de tracer avec beaucoup de précision le plan de campagne de l'armée d'invasion. Tandis que deux puissantes diversions se feraient l'une sur l'Humber, l'autre en Irlande, cent mille hommes de troupes françaises, aidés de la vapeur, arriveraient en un instant sur les côtes d'Essex, de Kent ou de Sussex et marcheraient sur Londres. Le rédacteur dit quel serait le premier effet du débarquement. Par la seule présence de cette armée sur le sol britannique, les bases du crédit public, du crédit privé, celles de la société seraient ébranlées jusque dans leurs fondements les plus profonds. Que pourrait-on attendre d'un peuple énervé par le commerce, habitué à examiner toutes les questions sous le point de vue de ses intérêts matériels? La conclusion est qu'il faut fortifier tous les point aborbables de la Grande-Bretagne. S'il en est ainsi, il faut reconnaître qu'en France on n'a pas eu tort de fortifier Paris. Et ne pourrions-nous ajouter à notre tour, dit l'*Emancipation*, en voyant les deux plus grandes puissances du monde se préparer aussi sérieusement en vue d'éventualités aussi terribles, qu'il doit être permis aux petits Etats de prendre leurs précautions? Et pour commencer, nous apprenons par la *Gazette de Carlsruhe* que les soldats en congé des trois régiments formant la garnison de Stuttgardt ont été rappelés sous les armes. On voit qu'à tort ou à raison, si l'on n'y prend garde, l'Europe peut se trouver jetée de nouveau dans de grandes dépenses d'armement.

Le *Times* ne partage pas les craintes qui se sont fait jour depuis quelque temps en Angleterre sur les dangers dans lesquels se trouverait placée la Grande-Bretagne si la France se mettait en tête de réaliser le projet de Napoléon. Ce journal publie dans son numéro du 5 un article dans lequel il démontre fort pertinemment que si l'invention de la vapeur a fourni à la France le moyen de réaliser un projet auquel l'empereur dut renoncer, cette même vapeur fournit à l'Angleterre des moyens non moins puissants de faire échouer un pareil projet; que l'Angleterre pourrait en cas de guerre détruire les ports français et la marine française dans la Manche tout aussi bien que la France pourrait détruire quelques ports anglais et quelques navires; que les côtes du Kent, de l'Essex et du Sussex sont très peu accessibles, même par le plus beau temps, et qu'enfin la France ne pourrait pas réunir une armée de 50.000 hommes et une flotte capable de transporter cette armée avec tout son matériel et surtout capable d'appuyer le débarquement et de le rendre possible, avec assez de secret pour que l'Angleterre n'eût tout le temps de préparer des moyens énergiques de défense.

Le *Times* est pourtant du même avis que le duc de Wellington en ce qui concerne la réorganisation de la milice sur le pied où elle était en 1804, et une augmentation de 10 à 15.000 hommes pour l'armée. Ces mesures seraient suffisantes, suivant le *Times*, pour parer à l'éventualité fort douteuse d'une invasion française.

S'il faut en croire le *Globe* de Londres, le gouvernement anglais songerait à une réorganisation complète de l'armée dans le Royaume-uni. On formerait cent bataillons de ligne et vingt-cinq d'infanterie légère et de carabiniers, forts chacun de neuf-cents hommes, divisés en neuf compagnies dont huit de guerre et une de dépôt, ce qui formerait un effectif de 112 mille cinq cents hommes et constituerait une augmentation de 5,500 hommes sur l'effectif actuel. La cavalerie, l'artillerie et le corps des gardes subiraient aussi une augmentation.

Un arrêté royal en date du 2 décembre 1847 a approuvé la résolution suivante prise par la régence de la ville de Dordrecht: « Tous les navires venant de la mer par Hellevoetsluis, Brielle, Brouwershaven et autres embouchures de la Meuse, en destination pour Dordrecht et qui auront été déclarés au bureau des droits d'entrée et de sortie, paieront pour un navire du port de 149 tonneaux et en dessous fl. 3, et 6 florins pour un navire de six tonneaux et au dessous, pour indemniser l'administration des frais de la publication quotidienne des nouvelles de mer.

Le marché en fonds espagnols a été fort animé à la Bourse d'Amsterdam d'hier; c'était surtout le cas en coupons d'Ardoins qui, après avoir trouvé des acheteurs au prix de 12 à 13 1/4 p. c. avant l'ouverture de la Bourse, se sont maintenus dans cette voie ascendante et ont par conséquent haussé de 2 p. c. Il paraît que la première mesure adoptée par le gouvernement espagnol pour la régularisation de la dette, mesure qui consiste dans la régularisation de la dette en la capitalisant en coupons, a produit ce bon résultat.

L'administration du chemin de fer hollandais, qui ne néglige aucun moyen pour rendre plus facile au public le service d'expédition, vient d'instituer dans le *Noordeinde* n° 105, à La Haye, un bureau où l'on peut faire remettre les objets dont on desire faire faire l'expédition aux domiciles indiqués sur les adresses. Ces objets y seront reçus une demi-heure avant le départ de chaque convoi du jour.

Les bagages des voyageurs et les marchandises, continueront seulement comme par le passé à être adressés au bureau des effets et marchandises à la station.

Nous donnons ici le relevé du nombre des voyageurs qui ont parcouru le chemin de fer hollandais, et le montant de la recette pendant le mois de décembre dernier.

Départ de	Nombre de voyageurs.	Produits des voyageurs.	Produits des marchand., etc.
Amsterdam.	9,939	fl. 13,472.06	fl. 3,723.40
Halfweg.	282	102.—	1.60
Harlem.	6,147	4,340.45	946.96½
Vogelenzang	243	159.20	26.85
Hillegommerbeek	42	24.40	——
Veenenburg	390	247.75	36.05
Piet Gijzenbrug.	539	396.45	70.26
Warmond	232	267.95	13.45
Leide.	5,790	5,120.55	958.67½
Voorschoten	347	248.65	24.24
Nieuw-Oost-Einde	86	74.60	7.90
La Haye	10,246	9,285.70	1,593.41½
Ryswyk.	145	77.35	2.20
Delft.	5,192	2,857.—	241.32½
Schiedam	2,630	1,346.45	821.03½
Rotterdam	8,510	9,114.70	1,903.96
		fl. 47,135.26	fl. 10,551.41½
Total. . . .	50,860	fl. 57,686.67½	
Total des mois précédents.	763,304	767,957.69½	
Total général	814,164	fl. 825,644.37	

Le travail d'examen auquel se livrent en ce moment les commissions de l'adresse de la chambre des pairs et de la chambre des députés, en France, paraît devoir être plus long que de coutume. La chambre des pairs, qui précède de quelques jours la chambre des députés dans sa discussion politique, n'est encore saisie d'aucun projet. Le ministre des affaires étrangères vient de déposer une série de 22 pièces relatives à la Suisse; elles prouvent dans leur ensemble que si le *Sonderbund* eût tenu quelques jours de plus, il y aurait eu des offres de médiation en commun de la part des cinq puissances; mais qu'en cas de refus de la part de la Suisse, il ne régnait pas de concert sur la conduite à tenir ultérieurement. Il existe dans les traités de 1815 une clause qui déclare le territoire suisse inviolable. Le duc de Broglie rapporte, dans sa dernière lettre à M. Guizot, qu'il a soutenu devant lord Palmerston que ces mots ne s'appliquaient qu'au cas d'une guerre dans laquelle l'une ou l'autre partie belligérante serait tentée de violer le territoire de la Suisse; mais lord Palmerston ne paraissait pas convaincu qu'il fallût entendre ainsi le traité, et il se demandait si, en présence d'une pareille disposition, une intervention armée était possible. Nous ne voyons pas au premier abord que ces pièces révèlent quelque fait nouveau. Nous nous bornerons aujourd'hui à en présenter l'analyse à nos lecteurs; nous les publierons lundi *in extenso*. Ces pièces officielles ne vont pas plus loin que le 2 décembre, époque de la soumission du *Sonderbund*. Depuis lors, les négociations ont dû continuer; et c'est ce sur quoi le public aurait le plus grand intérêt à être informé.

Le *Standard* annonce que le relevé du revenu britannique du dernier trimestre, et de l'année qui expire le 5, offrira une diminution considérable pour les produits des douanes et des accises, et une diminution moins forte pour les produits du timbre de la poste et de la taxe sur la propriété.

Le *Globe* dit que la diminution sur ces divers articles sera moins considérable qu'on n'avait lieu de supposer, par suite de la crise.

D'après les dernières nouvelles de Madrid, tout se préparait pour nous donner le spectacle d'un ministère mis en accusation. La proposition devait en être faite dans la séance même de la chambre des députés.

Ce que nous disions hier des résolutions du gouvernement badois en faveur de trois grands établissements de Carlsruhe, est pleinement confirmé aujourd'hui. L'avance qui sera faite s'élèvera à un million et demi de florins. Ce chiffre est énorme, si nous considérons que les choses se passent dans un Etat dont la population atteint à peine 1,600,000 habitants. Il n'y a eu qu'une manière de voir sur la nécessité de secourir l'industrie dans un pareil moment.

Les nouvelles des Etats-Unis arrivées il y a trois jours, par le *Britannia*, étaient du 15 décembre; nous en recevons aujourd'hui, par le *Zurich*, jusqu'au 18. Le congrès avait reçu une masse énorme de communications officielles, entr'autres un nouveau message, où le président expose les raisons qui le déterminent à apposer son *veto* à plusieurs lois votées dans la dernière session.

Tous les partis sont impatients d'aborder la question du Mexique, et déjà les chambres ont été saisies, à ce sujet, de trois

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 9 JANVIER 1848.

TERNOVE.

CHAPITRE Ier.

Dans un coin presque perdu de la Champagne, non loin loin de la frontière de Belgique, en ces cantons sauvages où les vénérables débris de la forêt des Ardennes recouvrent de chênes et de taillis un sol montueux et semé de roches, est un village appelé la Longuée. Les fondateurs de la cité rustique ont pittoresquement placé leur patrie à peu de distance d'une petite rivière appelée la Semoy, qui ne partage pas l'obscurité dans laquelle l'histoire a laissé le hameau; elle figure çà et là dans maints récits de ces aventureuses expéditions que tentaient au seizième siècle les lansquenets et les chevau-légers français et espagnols, les uns contre les autres, pour la défense ou pour l'attaque des Pays Bas. Outre que Semoy a pour des yeux d'artiste des courbes, des caprices, des colères pleines de charmes, elle est encore peuplée de truites et d'écrevisses; et les saumons même, qui remontent la Meuse, ne dédaignent pas de fréquenter en grand nombre son lit rocailleux.

Dans la journée qui commence cette histoire, et qui, au dire du calendrier, était la seizième du mois de mars 1815, sous les aunes et les saules plantés confusément au bord de la Semoy, se tenait à quelque distance du village un personnage qui n'admirait guère la beauté pittoresque du pays, et qui tout bonnement pêchait.

Il pêchait, mais non pas avec l'attention scrupuleuse d'un mercenaire ou d'un amateur déterminé; son panier de joncs, jetés à ses pieds, plongeait à demi dans l'eau. Plusieurs heures s'étaient déjà écoulées depuis que le jeune homme avait lancé son appât, et pourtant une seule pauvre truite, probablement bien étourdie, était prise; il pêchait, mais nonchalamment, et pour avoir l'air de faire quelque chose. Sur l'herbe, à ses côtés, un livre gisait à moitié ouvert, et c'était bien la preuve que les captures qu'il méditait ne suffisaient pas à le distraire.

Le rêveur ainsi inoccupé au moment où la France entière se mettait en émoi pour le retour de l'empereur, était, à en juger sur le costume, un militaire. Dans sa liberté campagnarde, il avait à la vérité revêtu un pantalon de toile grise et dégagé son cou des entraves de la cravate, mais il portait une veste d'uniforme dont la couleur verte, les boutons et les attentes d'épaulettes ne pouvaient indiquer que le rang glorieux d'officier de chasseurs.

De beaux cheveux noirs bouclés, un teint brun et pâle, un front large sous lequel brillaient de grands yeux d'un bleu sombre, une bouche serrée dont les lèvres finement dessinées exprimaient à volonté le dédain, la colère ou des sentiments plus aimables; une stature élancée et svelte, tous ces avantagess extérieurs donnaient au jeune pêcheur ce grand air de distinction et de supériorité qui vaut toujours qu'on le remarque. En aussi peu de mots que possible, je viens de présenter mon héros. Il s'appelle Octave de Ternove. Maintenant il ne nous reste qu'à l'épier dans son occupation distraite.

Ses sourcils étaient froncés; il regardait l'eau sans la voir. Mais bientôt cette préoccupation finit sans doute par le fatiguer, car il retira sa ligne, en visita les hameçons dont un goujon rusé avait su, sans encombre, enlever les appâts, remit les choses en ordre, rejeta son fil dans le courant, planta, contrairement à toute sagesse, sa hampe dans l'herbe, et prenant le livre dédaigné par lui quelques instants auparavant, recommença à lire. Mais il avait à peine parcouru quelques pages, que, derrière lui, dans le sentier, un pas assez traînard se fit entendre. Quelqu'un arrivait en sifflant d'une façon tout insouciante.

Octave avait de loin reconnu son visiteur. Il ne leva pas la tête.

— Est-ce ainsi que tu comptes nous avoir un plat de plus pour le souper? lui cria une voix rude; tu resterais huit jours et huit nuits sans rien attraper en t'y prenant de la sorte.

— Bah! répondit Octave.

Son interlocuteur recommença à siffler, descendit du rocher sur la rive en s'aidant des rameaux d'un tremble, prit la ligne et commença à pêcher dans les règles. Ce nouveau venu était un grand jeune homme blond, à l'air ferme et sérieux, dont le teint avait certainement bravé les intempéries de plus d'une mauvaise saison. Sa physionomie, moins finement dessinée peut-être que celle d'Octave, montrait dans le calme profond qu'elle respirait un caractère de placidité et de force bien éloigné de l'apparence agitée de son ami. Henri Marcel portait la veste du même régiment qu'Octave.

En prenant la ligne, il avait cessé de siffler et s'était livré tout entier et avec conscience à sa nouvelle occupation; il ne montrait pas même l'envie de parler, non plus que si la solitude la plus complète eût régné partout à la ronde; mais son voisin, ennuyé et nerveux, ne put longtemps soutenir ce silence.

— Henri? s'écria-t-il tout à coup.

— Eh bien? répondit Henri, je ne parle jamais à la pêche.

— Laisse la pêche pour ce qu'elle vaut; il n'y a pas le moindre fretin dans ce misérable pays, grommela Octave d'un ton d'humeur.

— A tous les cœurs bien nés... dit posément Henri; tu calomnies la Semoy! Voilà une superbe truite! as-tu rien à me communiquer qui lui soit comparable?

— Les journaux sont-ils arrivés? qu'annoncent-ils?

— Eh! ne m'as-tu pas supplié hier au soir de ne plus t'entretenir des affaires publiques? Malepeste! je me garderais de t'en dire un mot. Ne serait-ce que la seule pensée de voir recommencer la conversation héraldique, généalogique, politique et assommante qui s'est engagée entre toi et ton oncle, je me ferais couper en morceaux plutôt que de ne pas te complaire.

— Voyons, répondit Octave, prends que je suis l'homme le plus inconséquent, le plus irrésolu, et parlons sérieusement. Admets que cette nuit et ce matin j'ai battu la campagne et que je suis raisonnable seulement à cette heure. Suppose, si cela t'agrée, que tous mes projets de retraite absolue étaient autant de billevesées, et que je n'ai su ce que je disais lorsque j'ai parlé de m'enterrer dans ce hameau comme un hérisson dans sa haie, et de renoncer au service. Et toutes ces suppositions admises, causons.

— Je ne connais pas, répondit posément Marcel, de supplice comparable à celui de vivre avec les irrésolus; mais comme je savais parfaitement, lorsque tu m'as communiqué tes desseins, qu'autant en emportait le vent, je ne suis nullement surpris de tes variations, et n'ai aucun besoin de te traiter de fou; la chose est faite et parfaite

— Rien de mieux, reprit Octave; mais enfin qu'est-il arrivé à Bonaparte? L'a-t-on arrêté sur la route de Grenoble?

— Arrêté! enfant que tu es! Il continue sa marche fort heureusement; les troupes envoyées contre lui recrutent son armée. L'Empereur entrera dans Paris en triomphe... Bon! voilà que ça mord! Il faut que ces benêts de poissons soient diablement affamés pour se laisser prendre malgré notre bavardage.

— Je me doutais que l'Empereur passerait! dit Octave d'un air méditatif et il se perdit de nouveau dans ses réflexions.

propositions différentes. Au sénat. M. Calhoun a demandé qu'on abandonnât tout le pays au-délà du Rio-Grande, et même la Californie, sauf quelques réserves, qui n'ont pas la moindre importance.

M. Diknison, au contraire, s'est prononcé formellement pour la politique d'annexion, et en même temps contre toute mesure hostile a l'établissement de l'esclavage. On s'attendait à voir déposer une demi-douzaine de propositions du même genre, lesquelles n'ont dû être discutées qu'après les fêtes de Noël.

La *Gazette du Weser* prétend savoir de bonne source que les modifications que le gouvernement anglais va proposer à à l'acte de navigation seront celle-ci : Le commerce avec les pays transatlantiques et même avec les colonies anglaises sera libre et accessible à toutes les nations, sans distinction de pavillon et de marchandises. Quant aux ports européens, il y aurait une restriction en ce sens, que cette liberté entière ne serait accordée que d'après le système de la réciprocité.

On était curieux de voir comment est apprécié par les journaux anglais l'événement qui vient de mettre Abd-el-Kader entre les mains de la France.

Voici comment s'exprime le *Times* :

« Aujourd'hui l'on pourra apprécier la valeur réelle de l'Algérie en ce qui concerne la civilisation, et nous espérons qu'il sera possible d'en faire l'essai sans nouveaux sacrifices de sang humain et sans infliger de nouvelles cruautés aux indigènes. Dans l'intérêt général de la civilisation et de l'humanité, il est évidemment désirable que ces sacrifices n'aient pas été faits en vain.

Nous serons heureux d'apprendre que l'administration du duc d'Aumale a jeté les bases d'un état de choses plus pacifique et plus florissant et que les indigènes, subjugués par les armes de la France, profiteront au moins des bienfaits de son gouvernement civil et de ses lois. Très probablement cette pacification du pays ne sera pas permanente, et si elle l'est, la nature du pays et l'esprit peu entreprenant des Français décevront l'espérance de ceux qui ont conçu cette remarquable entreprise. Mais sans risquer aucune prédiction sur ces résultats incertains et encore éloignés, nous sommes persuadés que l'occupation de l'Algérie par la France peut être considérée par l'Europe comme une garantie de paix plutôt qu'une nouvelle source de danger ; et plus la colonie sera florissante, plus il sera essentiel pour la France d'éviter une rupture avec toute puissance qui a les moyens d'intercepter les communications entre l'Algérie et la côte française. C'est pour ces motifs que nous avons appris sans trop de regret (*with only mixed regret*) l'événement qui paraît avoir terminé quant à présent la guerre d'Afrique, et nous espérons qu'Abd-el-Kader trouvera en France les égards dus à un ennemi brave et malheureux.

Le *Morning-Post* se met à un autre point de vue. Il appelle l'armée française, aujourd'hui en Algérie, une *soldatesque hardie:* ce journal craint que dans son insatiable ambition et sa soif de sang, n'ayant plus à combattre en Afrique l'ennemi redouté Abd-el-Kader, cette armée ne tourne contre Tunis, contre le Maroc, ou peut-être contre l'Angleterre elle-même, ses baïonnettes victorieuses.

M. le professeur Pick, dont nos journaux ont depuis quelque temps annoncé l'arrivée à Amsterdam, se propose de donner incessamment dans cette capitale un cours de Mnémotechnie. La réputation qui a précédé ce savant, les suffrages les plus éclatants d'estime et d'approbation pour sa méthode qu'il a obtenus dans les grandes capitales du nord de l'Europe, et le concert unanime d'éloges que lui ont adressé les principaux journaux de ces différents pays, tout nous invite à appeler l'attention du public sur un homme d'une science éminente, dont les succès sont constatés par les plus grandes illustrations de l'Allemagne savante, le professeur Weber, le célèbre Seidlitz et M. Oettinger, qui a publié sur le professeur Pick une brochure qui, bien que tirée à des milliers d'exemplaires, n'en a pas moins été promptement épuisée. M. Pick n'est pas du nombre de ceux qui s'arrogent témérairement le titre pompeux de professeur, dont l'abus est devenu un ridicule de nos jours. Ce titre, il l'a gagné par son mérite et le diplôme qu'il possède lui a été décerné par l'Académie de Vienne, après les brillants succès d'un cours de Mnémotechnie fait en présence des membres de la famille impériale, et après avoir donné des leçons soit publiques, soit privées, dans les Académies des cadets pour l'art militaire, d'après une méthode dont la supériorité est incontestable sur toutes celles démontrées jusqu'ici.

La Mnémotechnie est connue depuis longtemps dans les Pays-Bas. On se rappelle qu'il y a nombre d'années M. Aimé Paris vint donner à La Haye un cours de science mnémonique qui, quelques années après, fut repris d'après les mêmes principes par M. de Montry ; mais, bien que leur méthode eût plus d'un excellent côté, elle nécessitait la composition d'une masse de formules qui exigeaient non seulement une habileté et un tact extraordinaires pour les trouver de suite et avec facilité, mais qui souvent encore étaient plus difficiles à retenir que les choses elles-mêmes, en sorte qu'il fallait déjà beaucoup de mémoire pour acquérir celle enseignée par ces deux savants méthodistes. La méthode de M. le professeur Pick est tout à fait différente ; elle est d'abord beaucoup plus simple, en quelque sorte plus philosophique, en tant qu'elle ne fait pas seulement de la Mnémotechnie une affaire de mémoire, mais qu'elle l'enchaîne au raisonnement et au développement de la pensée, et par cela même, la rend bien plus applicable aux sciences diverses et à leurs immenses travaux. M. Pick, ôtant à la Mnémotechnie toute apparence d'aridité et de sécheresse, met ainsi son art à la portée des esprits les plus ordinaires, il agrandit le cercle de leurs idées, et en même temps il fait obtenir aux esprits supérieurs des résultats vraiment merveilleux, que par la voie ordinaire ils n'eussent acquis qu'à l'aide de travaux longs et opiniâtres. Bien plus encore, il applique son système à l'étude des langues, et pour preuve de ce qu'il enseigne, mettant pour lui-même son art à profit, il a acquis des langues orientales une connaissance tellement approfondie qu'il a reçu le diplôme de membre de différentes sociétés de linguistique orientale.

Espérons qu'après avoir terminé son cours à Amsterdam, M. Pick en donnera promptement un autre à La Haye. Nous nous proposons de revenir dans un prochain article sur cette intéressante matière.

Nous apprenons que la Société des peintres établie à La Haye sous la devise *Amicitia*, a le projet de mettre en loterie au profit des pauvres de cette ville quelques tableaux de leur production qu'ils ont eu la généreuse pensée de consacrer ainsi au soulagement des malheureux qui souffrent des rigueurs de la saison. M. le bourgmestre de la ville a bien voulu faire mettre à la disposition de cette Société une des salles du *Nouveau Doelen* au *Korte Vijverberg* pour y exposer les tableaux mis en loterie. Le prix des lots est de 3 fl. et les personnes qui prendront part à cette loterie, recevront, outre le lot qui donne droit aux tableaux désignés par le sort, six bons de 50 cents qui pourront être échangés par les indigents, auxquels elles en feront à leur gré la distribution, contre des aliments ou du combustible chez les fournisseurs indiqués sur ces bons. On ne saurait trop applaudir à cette pensée qui, nous en sommes certain, trouvera dans d'autres villes de nombreux imitateurs.

Finances d'Espagne.

Voici le texte du projet de loi du budget :

« Art. 1er. Les dépenses de l'Etat pour l'année prochaine 1848 sont fixées à la somme de 1 milliard 283 millions 631,396 réaux. Pour le paiement de cette somme, sont assignés au gouvernement les crédits spécifiés aux chapitres ci-après :

» Chap. 1re. Dotation de la famille royale. Dotation de S. M. la reine, 34 millions de réaux ; de S. M. le roi, 2 millions 400,000 réaux ; à la sérénissime infante dona Maria-Luisa-Fernanda, à raison de son titre d'infante d'Espagne, 550,000 réaux : à ladite infante, à titre d'héritière présomptive de la couronne, tant qu'elle le sera, 2 millions 450,000 réaux ; à S. M. la reine-mère, en témoignage de la reconnaissance nationale, 3 millions de réaux ; au sérénissime infant don François de Paule et à sa famille, 3 millions 500,000 réaux. — 45 millions 900,000 réaux.

» Chap. II. Corps colégislatifs, 1 million 294,380 réaux.

» Chap. III. Département du ministère des affaires étrangères, 9 millions 480.000 réaux.

» Chap. IV. Ministère de grâce et justice, 17 millions 440,000 réaux.

» Chap. V. Ministère de la guerre, y compris la garde civique, 299 millions 370,000 réaux.

» Chap. VI. Ministère de la marine, y compris la douane maritime, 63 millions de réaux.

« Chap. VII. Ministère des finances, 218 millions 43,400 réaux.

Chap. VIII. Actif des classes passives pour neuf mensualités, 119 millions 119,000 réaux.

» Chap. IX. Remboursement, arrérages et paiements affectés aux produits des rentes, 97 millions 147.000 réaux.

» Chap. X. Traitement et dépenses de la direction de la dette publique, 126 millions 979,987 réaux.

» Chap. XI. Consignation pour le règlement de la dette publique, 40 millions de réaux.

» Chap. XII. Traitements et dépenses du ministère de l'intérieur, 58 millions 320,000 réaux.

» Chap. XIII. Traitements et dépenses du ministère de l'instruction, du commerce et des travaux publics, 59 millions 660.000 réaux.

» Chap. XIV. Obligations du clergé séculier et des religieux cloîtres, 127 millions 877,629 réaux. — Total : 1 milliard 283 millions 631,396 réaux.

» Art. 2. Le gouvernement rédigera et publiera immédiatement le budget des dépenses de l'Etat avec assujettissement aux chapitres antérieurs. Il devra être adopté par tous les ministères un mode égal et uniforme, ainsi que le permettra la nature du service de chacun, afin de réduire les obligations comprises au budget naturel de 1848, présenté par le gouvernement aux cortès, aux sommes spécifiées dans l'article ci-dessus pour lesdits chapitres.

» Art. 3. Les recettes, pour tous les revenus, les contributions et branches, sont évalués pour l'année prochaine (1848) à 1 milliard 283 millions 631,295 réaux. »

Irlande.

Depuis la mort de Daniel O'Connell, les affaires de l'association du rappel ont été de mal en pis. Les membres les plus honorables de cette société célèbre l'ont quittée l'un après l'autre. Ils ont compris qu'il n'y avait dans l'existence de cette association dirigée comme elle est par les fils d'O'Connell, qu'un élément de plus de désorganisation pour leur malheureux pays. Mais comme il arrive souvent dans des cas semblables, les meneurs ont voulu suppléer à l'autorité par la violence, ils ont cru que leurs exagérations ridicules, lorsqu'elles ne sont pas odieuses, leur rendraient l'influence qu'ils ont perdue ; aussi, depuis quelque temps, les séances de l'association du rappel sont-elles signalées pas des discours dignes des plus sauvages énergumènes ; les diatribes les plus incendiaires y sont à l'ordre du jour. Les hommes mêmes qui n'ont cessé de faire cause commune avec Daniel O'Connell, y sont l'objet d'attaques furieuses de la part des orateurs qui représentent les débris de l'association.

Lundi dernier ces déclamations virulentes ont pris un caractère plus grave et plus déplorable, car elles sont sorties de la bouche d'un prêtre catholique qui a semblé vouloir jeter un défi au sentiment de réprobation excité partout par la conduite de quelques-uns de ses confrères. Voici d'après les journaux anglais quelques détails sur ce regrettable incident.

M. John O'Connell après avoir donné lecture d'une liste de 36 ecclésiastiques du diocèse de Tuam qui envoient 39 liv. pour leur souscription à l'association du rappel, propose de voter des remercîments a ces ecclésiastiques.

M. Mullegan, prêtre catholique de la paroisse de Cloumellan dans le comté de Meath, se lève pour appuyer la proposition, et prononce un discours des plus violents dans lequel il signale toutes les cruautés de l'Angleterre envers l'Irlande, depuis la période de l'invasion jusqu'à Cromwell ; puis il s'étend avec complaisance sur la barbarie des seigneurs et des propriétaires jusqu'à ce jour. Les propriétaires irlandais s'écrie l'orateur chrétien, ne se sont jamais souvenus que de leurs droits, ils ont toujours oublié leurs devoirs. Les crimes qui désolent l'Irlande, sont le résultat des cruautés de cette classe impitoyable. La jeune noblesse, la jeune aristocratie de l'Irlande est élevée dans la haine du peuple qui cultive le sol et qui fournit à son luxe et à ses dépenses extravagances. On ne leur apprend pas à ces jeunes seigneurs, à administrer leurs propriétés, à rendre le peuple heureux, mais on leur enseigne tout ce qui peut contribuer à les rendre les oppresseurs des pauvres. Oui, les propriétaires irlandais sont de cruelles harpies qui ont infligé les plus vives souffrances à l'Irlande. Je crois réellement qu'ils ont été dénoncés d'avance dans l'Ecriture sainte. Oui, ils ont été dénoncés par Dieu lui-même. Il est dit dans le chapitre 25 de l'évangile selon St-Mathieu. « Retirez-vous de moi maudits ; car j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez pas à donné à boire : j'ai été sans asile et vous ne m'avez pas fait entrer chez vous. »

Il me semble que l'écrivain sacré avait alors en vue, lorsqu'il écrivait ces paroles, les propriétaires irlandais. (Sensation) Ces misérables défient le Ciel même, maudits soient leurs actes.

Je le demande, continue l'orateur, les prêtres ne sont-ils pas tenus de dénoncer les riches aussi bien que les pauvres ? (Oui, oui) Latimer et Crowley n'ont-ils pas dénoncé les grands seigneurs de leur époque et aucun prêtre catholique a-t-il stigmatisé la conduite des propriétaires irlandais en termes aussi violents que ceux dont ces deux apôtres de l'église anglicane se sont servis autrefois ? Le commandement de Dieu dit « Tu ne voleras pas » mais les propriétaires ne volent-ils pas ? (Oui oui) Ne volent-ils pas ceux qui prennent tout le produit du sol cultivé par les laboureurs qui sont des hommes faits comme eux à l'image de Dieu ? Il y a aussi un commandement qui dit « tu ne tueras pas » eh bien ! Je demande si le propriétaire ne tue pas lorsqu'il chasse les pauvres de leur triste demeure pour les faire mourir sur le bord des routes, de froid, de faim, ou des maladies occasionnées par ses cruautés ? (Applaudissements) Eh bien ! Le clergé doit-il passer sous silence une pareille conduite. St Paul lui ordonne de réprimander, de censurer et de châtier. St Paul a-t-il voulu dire que les prêtres ne doivent réprimander, censurer et châtier que les pauvres seuls.

M. Mulligan raconte plusieurs scènes de cruautés commises par des propriétaires et termine comme il a commencé, en anathématisant cette classe de citoyens.

A la fin de son discours l'assemblée tout entière électrisée par son éloquence incendiaire se lève en proférant les plus bruyantes exclamations, et M. John O'Connell déclare que jamais plus beau discours n'a été prononcé dans cette enceinte.

Henri se garda de l'interrompre. Il prenait à la pêche un intérêt réel, et il réussit mieux en quelques minutes que son compagnon n'avait fait en plusieurs heures.

Après un silence assez long, Octave reprit la parole.

— Enfin, dit-il, tu conviendras que notre cher pays de France est dans une situation curieuse ?

— Il est certain qu'il ne dépérit pas faute de maîtres ; malheur toujours peu à craindre, au demeurant.

— Comme tu prends ton parti aisément ! s'écria Octave d'un ton d'amertume.

— Halte là ! riposta Marcel ; tu te prépares à monter sur tes grands chevaux et à me parler du haut de l'Hélicon ; tu vas me prêcher l'importance des événements qui donnent à l'Europe une commotion dont les contre-coups se feront sentir dans tous les coins du monde ! Laisse-là ta rhétorique ! Malgré mon flegme, je ne suis pas un pire citoyen que toi, et je ne te crois pas plus digne de la palme civique parce que tu auras poussé en cadence des *hélas !* bien inutiles sur des malheurs auxquels toi et moi, chétifs que nous sommes, ne pouvons rien !

— Tu parles de rhétorique, répondit Octave ; mais tu y excelles ! Dis-moi tout simplement ce qu'au milieu du conflit pourront devenir deux très minces personnages de ta connaissance, Henri Marcel et Octave de Ternove.

— Bien, reprit Henri, je vois que la question se réduit aujourd'hui à des proportions assez simples. Je t'en félicite. Tu étais hier fort dithyrambique, ne t'en déplaise, et l'oncle ne l'était pas moins.

— Puisque tu approuves mon langage de ce moment, fais-moi l'amitié d'y répondre.

— Très volontiers ! Tu veux savoir...

— Je veux savoir d'abord ce que tu comptes faire. Procédons avec ordre ; ensuite nous viendrons à moi.

— Ne suis-je pas officier en congé ?

— Tu as cet honneur.

— Quand mon congé finira, je rejoindrai mon régiment.

— Et si le régiment entre en campagne ?

— J'entrerai en campagne de même ; c'est assez naturel.

— Pour le roi ? contre le roi ?

— Pour le régiment. Sais-je moi quelles seront les circonstances qui pourront influer sur la conduite du corps auquel j'appartiens ? J'imagine, et ici je raisonne en philosophe, que la position géographique de la garnison, les intérêts personnels du colonel seront juges suprêmes de notre fidélité au petit-fils de Saint-Louis ou de notre dévouement au vainqueur d'Austerlitz ; mais ce sont là des questions trop ardues pour un sous-lieutenant, et je ne suis nullement disposé à les traiter. J'irai là où sera mon drapeau, de quelque couleur qu'on l'ait teint pendant mon sommeil, plus porté d'ailleurs, je te l'avoue, à sabrer des Prussiens que des bonapartistes.

— Noble insouciance ! dit Octave en souriant ironiquement.

— Je ne la donne ni pour noble ni pour belle, repartit Henri ; mais lorsqu'on n'a pour toute fortune que sa solde, et que la solde manquant, le pain doit manquer de même, que fort peu de personnes s'intéressent à vous, et que par un hasard tout providentiel vos vrais amis sont aussi gueux que vous-même, mon avis est qu'on est en droit de ne songer qu'à soi. Encore une fois, ce n'est pas sublime, mais c'est raisonnable, strictement raisonnable. Quant à toi, tu te garderais bien d'une pareille philosophie.

Un des grands torts que j'ai toujours remarqués dans ton caractère, c'est d'être possédé de la manie de jouer un rôle vis-à-vis de toi-même, chaque fois qu'il se présente une circonstance délicate. Tu as trop de franchise et de générosité pour jamais faire des dupes et tromper le prochain en te peignant en plus beau que tu ne te crois ; mais en ce moment tu cherches à te persuader ainsi qu'à moi, que les destinées de ton pays, et les droits respectifs des potentats, sont les causes uniques du trouble où je te vois plongé.

Octave rougit légèrement. Il ne put disconvenir en lui-même que l'analyse de Henri ne fût frappante de justesse.

Marcel reprit :

— Ainsi, mon cher, épargne-toi les frais d'une rhétorique inutile ; conserve les phrases patriotiques pour d'autres que pour moi, et puisqu'il te plaît de changer encore une fois d'avis sur la conduite que tu vas tenir, confie-moi tes nouvelles idées.

— Lorsque j'ai prétendu hier au soir et ce matin, dit Octave, abandonner le service et renoncer à toute espèce de carrière, j'ai eu tort certainement, et je ne fais nul scrupule de convenir que Marguerite et toi vous avez eu pleinement raison contre mon oncle et contre moi. Ce n'est pas à mon âge... Mais je n'ai pas besoin de justifier mon nouveau changement par les raisons que tu m'as données toi-même pour le provoquer. Ce qui me trouble singulièrement à cette heure, c'est de savoir quelle cocarde je vais prendre.

— Et voilà mon paladin ! dit Marcel en riant. Ne te fâche pas ; je t'aime mieux ainsi que te guindant sur des échasses où tu n'as que faire de monter. A chacun sa profession. La nôtre, mon ami, et c'est triste à dire, ne s'étend pour le moment qu'à ne pas mourir de faim.

— Et à devenir quelque chose, ajouta Octave avec un sentiment de profond orgueil.

— Je te laisse la seconde partie, répliqua Marcel. Mais, pour rester dans notre affaire, c'est donc là ce qui t'embarrasse ! Tu ne sais pas si tu es bonapartiste ou royaliste ? Ma foi ! je serais de même à ta place. Va ! ce que tu as de mieux à faire, c'est de regagner le régiment et de ne pas faire parler de toi.

— J'ai assez vécu dans l'obscurité, repartit Octave avec amertume ; dussé-je être fusillé par l'un ou l'autre des deux partis, il faut que j'en sorte. Si je ne profitais du moment où tout va se trouver à la débandade pour me pousser plus haut, je mériterais de n'être jamais rien. Maintenant, je l'avoue, je suis incertain sur le parti qu'il me faut prendre.

— Eh bien ! mets deux billets dans un chapeau, l'un pour le roi, l'autre pour l'empereur, et tu sauras dans une minute de quel côté tu dois tirer. Isolés comme nous sommes, dans un petit village des Ardennes, on ne peut, aussi promptement qu'il le faudrait, trouver de meilleurs motifs de détermination. Mais j'ai assez de pêche pour aujourd'hui et il ne sera pas mal à propos de regagner la maison ; c'est aussi par trop pastoral que de passer sa vie sous les hêtres.

A ces mots, les deux amis plièrent leur ligne, s'armèrent de leur panier, et commencèrent ce qu'ils auraient pu appeler leur mouvement de retraite. Tandis qu'ils vont ainsi cheminant dans les sentiers qui les ramènent au logis, je crois à propos de mettre le lecteur un peu mieux au fait de ce qui regarde le héros de cette histoire.

Ainsi qu'on peut déjà le supposer par la conversation précédente, le caractère d'Octave de Ternove était pétri d'éléments multiples et destiné soit à de grandes joies, soit à de violents chagrins, mais jamais à la connaissance réelle et sérieuse du bonheur.

Les circonstances avaient contribué à développer cette nature fiévreuse et singulière. Peut-être, si son enfance n'eût été soumise à aucune de ces fortes épreuves qui ont brisé, déformé ou réformé nos parents à la fin du dernier siècle, Octave eût-il été semblable au plus insignifiant des cam-

que les paroles de l'orateur sacré retentiront jusque dans la chambre des lords ; qu'elles feront rougir lord Stanley qui a osé flétrir la conduite des prêtres dénonciateurs, et qu'elles couvriront de confusion lord Brougham lui-même.

—

Nous avons publié il y a quelques jours, une lettre adressée par lord Arundel et Surrey, l'une des illustrations de l'aristocratie catholique de Tuam en Irlande, pour appeler l'attention de ce prélat sur la nécessité d'infliger un blâme sévère aux prêtres de son diocèse qui avaient dénoncé du haut de la chaire des propriétaires à la vengeance de leurs tenanciers. Nous avons reproduit également une partie de la réponse de l'archevêque, réponse dans laquelle ce prélat niait qu'il y eût eu dénonciation directe de la part des ecclésiastiques inculpés, mais soutenaient qu'ils avaient rempli leur devoir en signalant la conduite des mauvais propriétaires. L'archevêque de Tuam vient d'adresser à lord John Russell une lettre dans laquelle il exprime la même opinion, et dans laquelle il accuse le ministère de ne rien faire pour sauver l'Irlande des maux qui la pressent de toute part.

Cette nouvelle lettre a valu au prélat une réponse non pas de lord John Russell, mais d'un homme qui jouit de l'estime générale en Angleterre, et qui porte aussi un des grands noms de l'aristocratie catholique. Lord Shrewsburg n'a pas pu laisser la lettre de Mgr de Tuam sans protester avec une respectueuse énergie contre le système que soutient l'archevêque, et contre les injustes accusations adressées à lord John Russell. Il supplie le prélat d'adopter à l'égard des prêtres qui méconnaissent l'esprit de leur saint ministère des mesures qui fassent comprendre aux ennemis de la religion qu'il n'y a aucune solidarité entre elles et ces hommes égarés.

La protestation de lord Shrewsburg est considérée par la presse anglaise comme un fait significatif. Elle félicite le noble lord et ceux qui, avant lui, ont agi dans le même sens des effets qu'ils font pour empêcher que le catholicisme ne soit considéré comme un des éléments de désorganisation sociale qui minent l'Irlande, tandis qu'il peut être, qu'il doit être pour elle un élément de salut.

—

Nous trouvons dans un journal les détails suivants sur l'état de misère de la malheureuse Irlande :

« Dans aucune paroisse du diocese de l'évêque de Kerry, il n'y a eu assez de nourriture, et à si bon marché que soit le riz, le peuple n'a aucun moyen de l'acheter. L'on voit des prêtres vendre ou engager tout ce qu'ils possèdent pour se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. le curé de Glengariff s'est vu contraint, il y a quelques semaines. de faire, dans son église, une quête pour lui-même, il n'en recueillit que 15 sch. L'évêque de Loyne et Rose écrit que la récolte des pommes de terre est déjà presque entièrement épuisée ; les pauvres se nourrissent presque exclusivement de navets. L'on a trouvé des milliers de malades attaqués de la fièvre ou de la dyssenterie, gisant sur une terre humide, quelquefois même sans une misérable litière de paille, n'ayant pour toute converture que les haillons qu'ils portent le jour, et pour unique nourriture, de l'eau froide.

» Voici la situation d'une seule paroisse du diocèse de Rilfenora, d'après les enseignements fournis par son curé. Depuis le dernier mois d'octobre, la famine, l'épidémie, la maladie, ont ôté la vie à 600 personnes. La population actuelle de la paroisse est de 5,000 âmes. Mille familles ont été obligées de quitter leurs maisons ; 230 familles environ ont une nourriture suffisante jusqu'à la prochaine moisson ; 692 comprenant 2,604 âmes, n'ont aucune terre à cultiver et sont dans un dénûment complet. »

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette d'Augsbourg* jette un cri d'alarme ; l'état des choses dans l'Italie autrichienne ne lui paraît pas rassurant pour l'avenir. On rattache à cette circonstance, dit-elle, l'augmentation considérable du corps d'armée du royaume lombardo-vénitien. Car, indépendamment de l'augmentation de l'effectif des huit régiments italiens, les régiments de ligne baron de Hess, prince Schwarzenberg, Wocher et archiduc Charles, le régiment des uhlans de l'empereur, et six bataillons des régiments des confins militaires ont reçu l'ordre de se tenir prêts à s'avancer vers l'Italie dès que le feld-maréchal Radetzky le jugera nécessaire.

Le nouveau duc de Parme n'était pas encore arrivé dans sa capitale, à la date du 29 décembre. Il est allé de Gênes à Milan, et de là à Modène. C'est de là qu'il a envoyé sa première proclamation. Ce document a fait évanouir l'espérance que l'on avait conçue de voir le souverain de Parme suivre l'exemple des autres princes de l'Italie, en introduisant des réformes dans l'administration de son duché. Aussitôt que cette proclamation a été connue, des milliers de personnes de toutes les classes se sont réunies pour signer une adresse, afin de faire connaître au duc les dangers auxquels il expose le pays, s'il n'adopte pas les réformes réclamées par la population.

Il n'y a plus eu de manifestations populaires à Naples. On avait craint que la veille de Noël, jour où le peuple se livre aux démonstrations de joie les plus bruyantes, il n'y eût quelques troubles, mais tout s'est passé tranquillement. De grandes mesures militaires avaient été prises ; cependant le roi est sorti, malgré le mauvais temps, en calèche découverte et sans escorte, et il a été très-bien accueilli par le peuple.

Il paraît que le roi de Sardaigne a manifesté l'intention d'adopter franchement le régime constitutionnel. En attendant que cette nouvelle se confirme, il suffira, pour montrer toute l'étendue des réformes qui s'élaborent actuellement en Piémont, de citer un article inséré dans la *Gazette officielle de Florence* du 28 décembre :

« Des nouvelles de Turin (dit ce journal), que nous croyons dignes de foi, annoncent comme prochaines les réformes suivantes :

» Diminution du prix du sel ; amnistie entière ; voix délibérative donnée à la consulte d'Etat en certaines matières, et adjonction parmi ses membres de quelques élus des municipalités ; garde civique volontaire armée par le gouvernement et chargée de pourvoir elle-même à la dépense de l'uniforme ; ministres au nombre de sept au lieu de cinq ; suppression du ministère de Sardaigne, et identification du gouvernement de cette île avec celui de la terre ferme ; large réforme des municipalités dans un sens presque démocratique ; enfin abolition des corps des décurions. sur lesquels on n'avait point osé jusqu'à présent exercer la moindre modification »

Nouvelles de France.

Paris 6 janvier.

La commission de l'adresse de la chambre des pairs s'est réunie hier à Luxembourg à deux heures, et est restée en séance jusqu'à cinq. Elle a pris connaissance des documents relatifs aux affaires de la Suisse, déposés sur le bureau de la commission par le président du conseil.

La commission a entendu la lecture du projet d'adresse en réponse au discours du roi par M. le baron de Barante, son rapporteur.

La chambre est convoquée pour vendredi à midi. La commission de l'adresse se réunira a onze heures pour entendre une seconde lecture du projet. La chambre se réunira ensuite dans ses bureaux pour prendre connaissance et discuter le projet de la commission. On pense que la commission se réunira samedi pour introduire dans l'adresse, si elle juge à propos de le faire, les modifications proposées par les bureaux, et on croit que la discussion générale pourra avoir lieu lundi prochain.

—

On écrit de Dreux, le 5 janvier, au *Journal des Débats* :

« LL. MM. le roi et la reine, accompagnés de Mme la duchesse d'Orléans, de Mme la duchesse de Nemours, de M. le duc et de Mme la duchesse de Saxe-Cobourg, sont arrivés hier soir dans notre ville à huit heures et demie.

« Partout, sur leur passage, LL. MM. ont recueilli les témoignages du plus respectueux dévouement. Les populations s'empressaient autour de la voiture du roi. Les gardes nationales étaient sous les armes. A Versailles, à Houdan l'affluence était considérable. Arrivé à Dreux, le cortége de LL. MM. a dû prendre le pas. Toute la ville était éclairée aux flambeaux.

« Descendu de voiture, le roi a trouvé, réunies en avant du château, les autorités civiles et militaires de la ville et du département, les officiers de la garde nationale, l'évêque d'Evreux, le chapitre de la chapelle royale, le maréchal de camp commandant le département, le général d'Y de Resigny, le colonel de la 2e légion de gendarmerie, etc.

« Sur l'esplanade et dans la cour, la garde nationale, les cuirassiers, les sous-officiers de vétérans, l'infanterie de ligne étaient sous les armes ; en dehors des grilles une foule immense.

« Après le dîner du roi, S. M., accompagnée de M. le comte de Montalivet et de M. Fontaine, a visité les caveaux de la chapelle sépulcrale. La reine et les princesses se sont retirées avec leurs dames.

» Ce matin, à neuf heures et demie la reine et la reine des Belges ont entendu une messe basse dans la chapelle. Mme la duchesse d'Orléans a prié sur le tombeau de son auguste époux.

» Le convoi qui amène à Dreux les restes mortels de la princesse Adélaïde était attendu à midi. Tout se préparait dans la ville pour les recevoir avec les honneurs dus au rang de l'auguste défunte et aux souvenirs qu'elle a laissés dans tous les cœurs. »

Un service funèbre a été célébré à onze heures dans la chapelle des Tuileries, pour le repos de l'âme de S. A. R. madame Adélaïde.

S. M. le roi des Belges, Mme la princesse de Joinville et Mme la duchesse de Montpensier assistaient à ce service dans la tribune royale.

M. le maréchal comte Gérard, M. le maréchal comte Sébastiani, les aides-de-camp du roi et des princes, les dames de la reine et des princesses, les officiers civils et militaires du service de LL. MM. et de LL. AA. RR. s'étaient rendus en grand deuil à cette triste cérémonie et remplissaient la chapelle, tendue de noir, et où se remarquait sur les draperies le chiffre couronné de l'auguste défunte.

La messe a été chantée par le chœur de Saint Roch. Le curé de cette paroisse officiait, à la tête de son clergé, réuni à celui de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le roi est attendu aux Tuileries à minuit.

—

Le *Journal des Débats*, après avoir énuméré les préparatifs de guerre faits par le sultan du Maroc contre Abd-el-Kader, raconte ainsi le dernier combat livré par l'émir :

« Abd-el-Kader juge qu'un coup de vigueur et de désespoir peut seul le sauver. Il méprise cette cohue de combattants (les Marocains étaient au nombre de 30.000) ; ses cavaliers, ses fantassins, aguerris par leurs nombreux et rudes combats contre les Français, mettront encore une fois en déroute ces Marocains qu'il a toujours battus malgré la supériorité du nombre, Son parti est pris : Avec ses 2,000 hommes d'élite, il tombe à l'improviste pendant la nuit sur un des deux camps marocains et s'en empare. Mais le lendemain toute la masse de ses adversaires se rue contre lui ; il est obligé de se retirer vers la Malouïa, toutes les hauteurs se couronnent d'ennemis ; il ne peut plus prendre l'offensive, car il faut qu'il réunisse à lui et qu'il protége sa deïra, dépôt ambulant composé de 3,000 individus : femmes, enfants, serviteurs, avec toutes leurs bêtes de somme et leurs bagages.

» Dès lors Abd-el-Kader ne pouvait plus vaincre, il ne pouvait même plus combattre, si ce n'est pour protéger pendant quelques heures cette multitude contre le massacre et le pillage. Quant à lui, avec un groupe de cavaliers fidèles, il compte s'échapper ensuite et se réfugier dans le désert d'où il reparaîtra quand les circonstances lui reviendront favorables. Pour le moment, il s'agit de conduire son monde sur le territoire français où tous ces gens se soumettront à nos généraux. Mais il fallait franchir la Malouïa par un gué difficile. Aussitôt que le mouvement de retraite se dessine et que le passage de la rivière commence à s'effectuer, on pense bien que la masse des Marocains se précipite sur les Algériens comme à une curée certaine. Mais Abd-el-Kader tient ferme avec ses intrépides réguliers ; la moitié de ces braves succombe sous la grêle des coups de fusil qui se croisent de toutes parts ; mais la deïra est sauvée, elle traverse la rivière sans perdre un seul mulet, et Abd-el-Kader accomplit ainsi noblement son dernier devoir envers ceux qui ont suivi sa fortune jusqu'au dernier jour. On a franchi le Kiss, ruisseau qui marque la frontière ; les Marocains s'arrêtent a cette limite, et la deïra fait demander l'aman au général Lamoricière, qui lui envoie des escadrons pour la protéger et des chirurgiens pour soigner ses nombreux blessés.

» Cependant Abd-el-Kader n'a pas perdu l'espoir de se dérober à la dure nécessité de se soumettre aussi à la France. On a vu dans l'intéressant rapport du général, comment il lui est devenu impossible de s'y soustraire. Il est facile de se représenter sa situation dans cette circonstance. Pour sortir du territoire algérien et gagner le sud, il faut qu'il traverse un passage dans les montagnes : au débouché du col s'étend une plaine qu'il faut aussi traverser. Le général Lamoricière, avec une sagacité dont on a vu que M. le duc d'Aumale fait un éloge éclatant dans son rapport, devine la route que prendra l'émir s'il veut s'échapper, bien que le général n'ait aucune donnée certaine sur la direction que son ennemi a prise ; et il prévoit tellement juste, qu'au milieu de la nuit, le lieutenant de spahis Boukhouïa, qu'il a détaché en éclaireur, rencontre l'escorte de l'émir et échange avec elle quelques coups de feu.

» Après avoir lu attentivement les rapports, on reste convaincu qu'Abd-el-Kader ne pouvait pas s'échapper. La cavalerie du général avait eu le temps de prendre position dans la plaine, et le jour une fois venu, l'émir allait être traqué sans relâche. Songeant alors sans doute à l'odieux massacre de nos prisonniers de guerre, la perspective d'être fait prisonnier a intimidé son courage et sa conscience. Il a profité du peu d'heures qui lui restaient pour s'assurer le bénéfice d'une reddition volontaire, en se confiant à la générosité française. »

Faits divers.

Les journaux belges publient quelques nouveaux détails relatifs à Rosseel et à Vandenplas, les deux assassins de la Place Saint-Géry. Il a été constaté par l'instruction, que la veille de cet horrible attentat, un autre crime tout aussi épouvantable, a été sur le point de se commettre rue Fosse-aux-Loups, par les mêmes assassins, aidés cette fois par un ancien serrurier, qui est mort dans la journée de lundi à l'hôpital. Rosseel et Vandenplas s'étaient liés avec cet individu, et tous trois avaient arrêté ce qu'ils appelaient *un coup* à faire chez la dame veuve T.., ancienne voisine du serrurier. Cette dame habitait une maison avec deux servantes et un domestique, et avait en sa possession, au dire du serrurier, une somme en numéraire d'environ 30,000 fr. Il ne s'agissait de rien moins que de pénétrer dans cette maison, de tuer les trois domestiques ainsi que leur maîtresse, et de voler ensuite le trésor. Tous les préparatifs avaient été faits, toutes les mesures arrêtées, dans des espèces de conciliabules qui se tenaient chez l'ancien serrurier, hors la porte de Hal. Un instrument tranchant d'une forme toute particulière avait été fabriqué exprès ; c'était une espèce de coutelas

---

pagnards ou des hommes de salon ; mais, pour son malheur. il avait dès ses premiers pas dans la vie et alors que la toupie ou le cerceau auraient dû l'occuper uniquement, contemplé les résultats les plus hideux et les plus funestes des commotions politiques ; bien plus, il avait joué le rôle instructif de victime.

Sa famille était d'origine espagnole et l'établissement de ses aïeux dans le pays datait de l'époque où le duc d'Albe gouvernait les Pays-Bas au nom de Philippe II. Le premier des Tierravona établi dans la paroisse de la Longuée, était un certain soudard, don Antonio, qui, après avoir remporté comme palmes de ses campagnes force blessures par tout le corps, avait couronné tous ses sacrifices par la perte d'une jambe. Ce dernier point obtenu, le héros castillan avait jugé convenable de prendre femme. Il s'était uni à une bonne fille flamande et avait fait souche d'honnêtes gens sur les bords de la Semoy.

Ainsi descendus d'un aventurier peu fortuné, les Ternove n'avaient jamais été fort riches ; pourtant, en 1793, leur petit avoir de six à sept mille livres de rente suffisait à leur assurer l'estime du voisinage, et on ne se faisait pas tirer l'oreille dans le canton pour les déclarer tout à fait dignes de respect. Funeste sentiment, déplorable condescendance ! car ce fut à cette unanimité de bonne opinion que M. de Ternove, le père d'Octave, brave gentilhomme qui n'avait de sa vie tourmenté que les lièvres, et dont un goût prononcé pour l'horlogerie avait embelli l'existence, dut le triste honneur de paraître devant le tribunal révolutionnaire et d'être condamné à mort, comme de raison, à titre de conspirateur, de ci-devant tyran, d'espion des Autrichiens, d'ami de Pitt et de Cobourg, et d'émigré. Sa femme, excellente ménagère, partagea son sort, et son frère, qui avait servi vingt ans dans le régiment de Champagne, et qui, avec sa croix de Saint-Louis, était rentré dans la maison paternelle, espérant y finir doucement ses jours, s'échappa non sans peine et réussit à s'enfuir dans les bois, où il passa plusieurs semaines à errer comme un sauvage, conduisant par la main Octave, alors âgé de cinq ans, et dont l'imagination resta frappée à jamais des spectacles qui, en quelques heures, s'étaient déroulés sous ses yeux.

Les plus grandes calamités sont peu de chose en elles-mêmes ; car si effrayantes, si énormes qu'on les veuille imaginer, leur effet réel est rarement de tout détruire ; partant, leurs coups sont réparables, et quand bien même elles brisent tout, elles sont soumises à l'oubli, et sur les ruines formées par elles une nouveauté s'élève immanquablement qui ôte à tout le monde le souci du mal passé. Mais ce qui ne se perd pas, c'est le souvenir des formes que les calamités ont revêtues ; ce sont les détails, les apparences qui pourtant n'ajoutent rien au fond. A l'âge qu'avait Octave, si on fût venu lui annoncer la perte de son père, de sa mère et de toute sa fortune, s'il lui avait fallu se préparer à errer avec son oncle de ville en ville, pour chercher des moyens d'existence, il est à peu près certain qu'il n'aurait conservé que peu de mémoire de si tristes nouvelles, ou que du moins son caractère n'en aurait pas été bien profondément modifié. Mais les choses ne s'étaient point passées ainsi.

C'était au milieu de la nuit que les mandataires de la commune avaient paru dans la chambre où il dormait auprès de ses parents. Il avait été réveillé en sursaut par le bruit. Les pleurs, les gémissements, les cris l'avaient fait se lever à demi sous ses rideaux, et il avait vu ses parents, les deux servantes et le domestique de la maison se parler vivement, la terreur peinte sur le visage, et courir dans la chambre comme des gens privés de raison. Il se souvenait de les avoir entendus dire : » Ah ! mon Dieu, nous sommes perdus ! » Il avait vu une douzaine d'hommes barbus, fort mal accoutrés, ivres pour la plupart, armés de fourches, de piques et de sabres, qui, en jurant comme des possédés, s'étaient rués sur les habitants de la maison et avaient ordonné d'apporter du vin. Pendant un temps qui lui avait semblé bien long, il avait entendu, avec une épouvante qui le glaçait, les cris de joie et les vociférations de ces misérables ; il avait vu l'un d'eux frapper sa mère et la renverser sur le plancher ; puis, comme un rêve effrayant, tout, subitement, s'était effacé.

Les citoyens avaient entraîné ses parents ; sans doute sa pauvre mère, tenue par le poignet brutal de quelque énergumène, trouva moyen d'adresser un dernier regard, bien douloureux certes, au petit lit où était blotti son fils ; mais Octave ne se rappelait pas d'avoir vu un tel regard ; les enfants n'ont pas l'attention éveillée sur de pareilles circonstances ; il se souvenait seulement que, lorsqu'on avait entraîné sa mère, la robe de nuit de la pauvre femme était toute déchirée et souillée de boue. Soudain il s'était trouvé seul. Nul bruit ne se faisait plus entendre dans la maison. et il avait eu sous les yeux le désordre affreux de la chambre ; tout y était renversé et brisé, hormis un guéridon, où par un hasard, la lampe de nuit était restée allumée ; Octave s'était mis à pleurer tout bas, n'osant faire plus.

Ensuite il avait entendu des pas dans l'escalier et son cœur avait battu plus vite sous la pression de la crainte. La porte entrebâillée s'était ouverte, et l'enfant avait vu paraître son oncle. C'était à une circonstance tout heureuse, que le pauvre officier avait dû de n'être pas présent à la maison et soumis au triste destin de son frère. Le matin même, il avait été invité par le meunier du village à venir pêcher et chasser, et comme le digne homme s'abandonnait volontiers aux plaisirs de la bonne chère, il était resté fort tard, joyeusement occupé à boire et à se rappeler les chansons gaillardes de ses jeunes années. Il avait même été sur le point de coucher au moulin, comme il le raconta depuis plus de cent fois à son neveu et à tous ceux qui avaient occasion de jouir de son entretien ; mais ayant quelques verres de trop par la cervelle, à toute force il s'était obstiné à revenir au logis. En entrant dans la chambre de son frère, où il était tout surpris d'être arrivé au beau milieu de la nuit, il se dégrisa subitement. Il alla au lit du petit neveu et l'interrogea ; mais, ainsi qu'il le disait aussi, il n'en put rien tirer que des larmes. Du reste, il n'avait pas, au fond, grand besoin d'explication. A cette époque [illegible] une maison renversée de haut en bas et des nobles disparus, ce [illegible] veille, et M. Gérard de Ternove crut ne pouvoir rien faire [illegible] que de saisir Octave, de l'habiller le plus chaudement possible [illegible] lui tomba sous la main ; de le prendre à son cou et de [illegible]. L'espace ne devait pas lui manquer pour se promener à couvert. [illegible] ce ne fut pas le déni de protection des sylvains et des dryades qui [illegible] bientôt à chercher un autre asile, mais bien la nécessité, cette [illegible] déesse, qui lui démontra sans peine qu'un ancien capitaine du régiment de Champagne ne pouvait continuer longtemps à se nourrir de fraises et de framboises pour tout aliment. Le pauvre Octave était devenu d'une maigreur affreuse, et son oncle, outre ses propres rhumatismes, craignant à chaque instant de le voir mourir, se résolut à jouer un coup de partie. Il sortit du bois par une belle soirée, belle dans le sens où la prennent les gens qui n'aiment pas la lumière ; il pleuvait à verse, et on n'y voyait non plus que dans un four ; il sortit du bois, et se rendit avec son neveu à l'entrée du village de la Longuée, où demeurait son cher meunier. Le meunier était bien son ami ; mais le capitaine le connaissait de longue date pour fort républicain, très intéressé et passablement brutal : il avait donc beaucoup hésité avant de se confier à lui.

Il frappa à la porte, et pendant que le maître du logis, dont le capitaine entendait les gros sabots, descendait l'escalier pour venir ouvrir, peu s'en fallut que le régiment de Champagne ne battît en retraite. Mais quoi ! aller

à manche de bois, garni au bout d'une corde qui devait le lier à l'avant bras. Cet instrument était destiné principalement à couper la gorge aux victimes, après qu'elles auraient été assommées, à l'aide d'une barre de fer, dont l'un des assassins se serait muni.

Le premier septembre, Rosseel, Vandenplas et le serrurier se rendirent à la nuit tombante, aux abords de la demeure de la dame veuve T.; chacun était muni des instruments meurtriers qui lui étaient destinés, et portait en outre sous sa blouse un sac destiné à contenir l'or volé; mais les servantes étant à causer sur la porte de la maison, les assassins n'osèrent ou ne purent entrer. Le serrurier se tint au coin de la rue pour faire le guet, pendant que Rosseel et Vandenplas se mirent à se promener dans les environs. Le domestique mâle de Mme T., ayant remarqué la figure sinistre d'un individu qui semblait surveiller la maison depuis une demi-heure, alla droit à lui et lui demanda ce qu'il faisait là depuis si longtemps. — « Cela ne vous regarde pas, répondit le serrurier, je suis dans la rue et vous n'avez rien à me dire. » Le domestique répliqua qu'il n'avait qu'à s'éloigner s'il ne voulait pas être arrêté. Le serrurier s'éloigna en murmurant, alla rendre compte à ses complices de ce qui venait de lui arriver et l'abominable projet fut abandonné.

C'est après cette tentative échouée que Rosseel proposa à Vandenplas de faire *un coup* chez M. Evenepoel, où disait-il, il devait encore un restant de loyer, qu'il ferait semblant d'aller payer. On sait, en effet, comment les choses se passèrent au gré des assassins.

La première tentative dont nous venons de parler a été divulguée par Rosseel; Vandenplas l'a niée comme tout le reste, mais mardi un indice certain est venu en constater la véracité; la police a retrouvé au domicile de l'ancien serrurier, aujourdhui décédé, le coutelas et les deux sacs que Van-Vandenplas et Rosseel portaient sur la poitrine, et qui correspondent parfaitement à la description que Rosseel en a donnée.

Il est établi aujourd'hui que Vandenplas était chaussé, au moment du crime, des souliers du nommé Vanhove, chez lequel il demeurait au commencement du mois de septembre; ces souliers s'adaptent parfaitement aux traces de pas laisssées dans la maison Evenepoel, et un essai fait, en présence d'experts, a démontré que cette chaussure va parfaitement à Vandenplas.

Il a été démontré aussi que le marteau saisi chez Vanhove, et qui a servi à assommer les trois victimes, porte encore, quoiqu'il ait été lavé, de nombreuses taches de sang.

Les preuves de la culpabilité de Vandenplas sont, dit-on, des plus évidentes, la justice a retrouvé, à quelques centimes près, l'emploi qu'il a fait des différentes sommes qu'il a reçues provenant du vol qui a suivi l'assassinat. L'instruction a établi sa profonde misère avant le crime et la preuve des nombreuses dépenses faites depuis; les orgies auxquelles il s'est livré, les voyages à Bruges pour voir Rosseel, sa correspondance avec celui-ci, sa présence dans plusieurs cabarets en société de Rosseel, le jour même du crime, quelques heures avant leur entrée dans la maison Evenepoel. L'émission par Vandenplas de pièces de trois florins, et de nombreuses pièces de dix et de trois florins; tout cela constitue autant de preuves accablantes, que les dénégations sèches de Vandenplas ne paraissent pouvoir détruire; dans ses derniers interrogatoires il a soutenu qu'il avait tenu longtemps cousues dans ses vêtements les pièces d'or qu'on avait vu en sa possession depuis le crime; mais il n'a pu assigner à cette monnaie aucune origine qu'il soit possible d'admettre comme vraie.

Parmi les objets qui ont été signalés, comme volés au domicile de M. Evenepoel, étaient compris 1,600 à 1,700 francs en différentes espèces: cette somme a été, depuis, retrouvée dans un vieux meuble que, jusqu'alors, on n'avait point examiné.

Hier, la police a encore saisi au domicile de Vandenplas, rue des Cinq-Étoiles, tout le mobilier qui garnissait la maison, et qui avait été acquis au moyen d'une partie de l'argent volé. Une charrette de déménagement a transporté tout ce mobilier au local du tribunal de première instance. Il consiste en quatre bois de lit, trois matelats à ressort, trois traversins et oreilliers, un matelats et autre linge de literie; dix-huit chaises, quatre tables, un poêle avec accessoires, ustensiles de cuisine, coffre rempli de vêtements, parapluie en soie, stores, rideaux, etc.

— On écrit de Francfort, 3 janvier:

Ce matin à 6 heures est décédé en notre ville, après une longue et douloureuse maladie, S. Exc. M. Pierre d'Oubril, conseiller privé et actuel de L. M. l'empereur de toutes les Russies, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la sérénissime confédération germanique, ainsi que près les cours électorale et grand-ducale de Hesse. S. Exc. ayant été appelée aux dites fonctions près la confédération germanique le 18 juin 1835, était le doyen du corps diplomatique étranger. Cet homme d'état s'était concilié l'attachement général par ses principes loyaux et conciliants; aussi son décès a occasionné de vifs regrets à tous ceux qui se sont trouvés en rapports officiels ou sociaux avec le défunt.

— On écrit de Stockholm (Suède), le 24 décembre:

« La plus forte maison de Stockholm, celle de MM. Kantzou et Biel, vient de déposer son bilan. Son passif s'élève à 1 million 200,000 rixdalers (5 millions de franc), et son actif, dans lequel sont compris beaucoup d'immeubles, n'atteint guère les cinq douzièmes de cette somme. MM. Kantzou et Biel faisaient leurs principales affaires avec l'Allemagne, l'Angleterre, les Indes anglaises et les Etats-Unis; aussi sont-ce les places de Hambourg, de Londres, de Calcutta, de Bombay et New-York qui se ressentiront le plus de leur faillite.—

» La maison Kantzou et Biel comptait quarante années d'existence, et se distinguait par sa rigoureuse probité. Un personnage éminent ayant appris que cette maison était gênée lui offrit, il y a huit jours, un prêt considérable; mais MM. Kantzou et Biel, dans leur loyauté, ne voulurent pas l'accepter. Le premier de ces honorables négociants est baron et fait, en cette qualité, partie de l'Ordre de la noblesse de la Diète; cependant il n'a pas paru dans cette assemblée depuis le commencement de la cession actuelle. »

— D'après l'almanach publié pour l'année 1848 par l'Académie de St-Pétersbourg, la Russie d'Europe comprend une superficie de 90,117 milles carrés avec une population de 54,092,000 individus; le royaume de Pologne, une étendue de 2320 milles carrés avec 4,850.000 habitants, et le grand-duché de Finlande 6844 milles carrés avec 1,547,702 habitants. D'après le dernier recensement, St-Pétersbourg comptait 443.000 habitants. En 1846, on avait extrait des mines de l'empire 1677 pouds d'or, 1 poud de platine, 1190 pouds d'argent.

La dette publique est évaluée à 315,084,200 roubles d'argent, répartie de la manière suivante: dette étrangère déterminée 66.836,000 florins de Hollande; dette déterminée, 224,489,900 florins de Hollande, dette intérieure, 52,497,760 roubles d'argent. Il circule des billets de crédit pour une somme de 226,167.589 rbls d'arg. et des assignats de l'empire pour 117,121.220 rbls d'arg.

— La *Gazette médicale de la Russie*, qui décrit la marche du choléra dans tous les gouvernements où il s'est déclaré, contient l'observation rassurante qu'à l'approche de l'hiver le choléra asiatique a considérablement diminué dans tout l'empire, et qu'à Moscou même, où l'on craignait que par suite de circonstances locales il ne sévît avec beaucoup d'intensité, il n'a pas causé de grands ravages et qu'il commence également à diminuer.

— Il y a quelques jours, la *Gazette de Londres* publiait un avis promettant une récompense à qui procurerait à la police les moyens d'arrêter lord William Paget, capitaine de la marine royale, lequel, disait l'avis, était parvenu à se procurer de l'argent sous de faux prêtextes, ce qui correspond, suivant notre technologie judiciaire, au délit d'escroquerie. Le journal officiel de la marine publie une décision des lords de l'amirauté en vertu de laquelle lord William Paget, appartenant à l'une des plus puissantes familles d'Angleterre, et dont le frère, lord Alfred, est, croyons-nous, secrétaire du prince Albert, est rayé des contrôles de la marine.

— Il y a quelque temps le roi des Français avait fait cadeau à la reine Victoria d'un magnifique chien de la race du Mont-Saint-Bernard. Ce chien, dont le caractère féroce n'avait pu être dompté, a été donné par la reine au jardin zoologique de Regent'spark à la suite d'un accident qui jusqu'à ce jour n'avait pas transpiré dans le public. La reine avait été mordue au bras par cet animal, tandis qu'elle le caressait dans le chenil où il avait été placé. Cette blessure avait excité quelques craintes qui se sont dissipées depuis.

—Un riche Anglais, logé depuis quelque temps dans un des hôtels de la rue de Rivoli, fut pris la semaine dernière d'un violent accès de spleen; il résolut de s'en distraire. Pour y parvenir, il loua un matin une voiture de place et se fit conduire chez le traiteur de la Porte Maillot, où il absorba un copieux déjeûner. Après avoir payé la carte, il acheta au maître de l'établissement deux serviettes et ordonna à son cocher de le mener sur les bords de la Seine, entre Neuilly et Asnières.

Arrivé là, notre Anglais fit arrêter la voiture, dont il baissa les stores. Trois heures se passèrent; le cocher, content de voir le temps s'écouler dans un *farniente* qui devait se traduire pour lui en écus sonnants, fumait sur son siége; cependant au bout de cinq heures, il commença à se demander si son homme ne serait pas sorti de la voiture sans qu'il le vit; il patienta encore quelque temps; mais enfin il se décida à descendra et à ouvrir la portière; aussitôt l'Anglais, qui était complétement déshabillé, s'élança hors de la voiture, et, courant sur la berge, se précipita dans la rivière.

Le cocher, stupéfait, s'avança au bord de la rivière, l'Anglais avait disparu sous l'eau. Effrayé, le cocher courut vers des paysans qui travaillaient à quelque distance dans les champs, et les ramena avec lui pour chercher à porter secours à ce malheureux; mais comme ils arrivaient à la rivière, ils le virent revenir gravement le long de la berge, et s'avancer vers la voiture où il monta, et après s'être essuyé avec les serviettes qu'il avait eu le soin d'emporter, il se mit à passer ses vêtements aussi tranquillement que s'il eût été dans sa chambre à coucher.

Interrogé par le cocher sur le motif de sa singulière idée, l'Anglais répondit par un juron anglais bien connu, puis il se fit ramener à l'hôtel.

Depuis ce jour, les personnes qui le voient habituellement, assurent qu'il a repris sa bonne humeur passée, et qu'il n'y a plus trace chez lui du spleen qui l'absorbait et l'a poussé à employer ce singulier moyen de guérison.

— *Un épisode judiciaire à Londres.* — Deux marchands de bestiaux, MM. Robert Leppington et Reedshaw, ont été tués le 14 décembre à Brotherthon, sur le chemin de fer de York et du centre, par suite du déraillement du wagon sur lequel ils voyageaient. L'enquête, devant M. Pearson, coroner du west-riding, a été terminée après plusieurs séances.

Le dernier jour, M. Smith, chaufournier à Brotherthon, et chef du jury, a demandé un nouvel ajournement, attendu qu'il serait bien aise, avant de rendre son verdict, d'aller consulter les juges de York.

Le coroner: Je suis charmé de pouvoir m'éclairer aussi des lumières de magistrats supérieurs, mais nous devons prononcer d'après notre opinion et nos propres consciences.

Le chef du jury: Ma conscience n'est pas suffisamment éclairée, je désirerais au moins que l'on envoyât par le télégraphe électrique au célèbre jurisconsulte lord Brougham, l'invitation de se rendre à l'enquête.

Le coroner : Je prie messieurs les journalistes de ne point tenir note de cette demande.

Le chef du jury : Au contraire! Il est bon que le pays et tout l'univers sachent quel scrupule nous mettons ici à l'accomplissement de nos devoirs. J'ai eu l'honneur d'écrire à ce sujet à Lord John Russell, et je suis fort étonné de n'avoir pas encore reçu réponse.

Cette singulière conversation s'est encore prolongée. Enfin le jury s'est retiré pour délibérer, mais le verdict lu par son chef était rédigé d'une manière si peu intelligible, que le magistrat n'a pas voulu le recevoir. Il s'agit tout simplement, a ajouté le coroner, de décider s'il y a eu homicile par imprudence ou par mort accidentelle.

Un juré: Nous sommes onze contre un pour déclarer qu'il y a eu accident.

Le chef du jury: Et moi, je persiste à croire que l'accident aurait été évité si l'on ne se fût pas servi d'un nouveau frein breveté, dont l'essai a été malheureux, et surtout si le convoi n'avait pas parcouru plus de quatre milles à l'heure (un kilomètre et un quart.)

Une voix dans l'auditoire: Mais alors il vaudrait autant voyager par la diligence.

Le coroner: Heureusement MM. les jurés sont au nombre de douze; la dissidence d'une seule voix ne vicie pas leur décision.

Onze jurés ont signé la déclaration que la mort de MM. Leppington et Reedshaw était le résultat d'un accident; mais le chef du jury a refusé d'apposer sa signature.

— On lit dans la *Presse* du 2 décembre 1847.

Une irritation des bronches qui règne en ce moment en France, et que l'on nomme vulgairement *Grippe*, sévit presque chaque année en Turquie et en Egypte. Dans cette dernière contrée, on emploie avec succès une forte décoction de fruits de *Nafé d'Arabie*, à laquelle on ajoute du miel et de la gomme: cette boisson mucilagineuse et rafraîchissante arrête les progrès de cette maladie.

---

retrouver un ordinaire de framboises et de fraises, ce n'était pas une pensée supportable. Le meunier parut enfin, et Gérard fit sa déclaration suivie de sa proposition.

— Mon ami, lui dit-il, tu sais que mon frère et moi nous n'avons jamais été bien taquins. Montre-toi honnête homme en me faisant, ainsi qu'à mon pauvre neveu, la charité d'une croûte de pain et d'un verre de bière.

Le meunier se gratta la tête; mais, c'est une remarque qu'il faut faire à l'honneur de l'humanité; dans les cas ordinaires, il est aussi rare de voir triompher des sentiments complétement mauvais que de complétement bons; le paysan n'avait jamais eu qu'à se louer de ses seigneurs, il fut généreux; il donna en rechignant un morceau de pain à l'oncle, un autre au neveu et un verre de bière à chacun; puis, sans vouloir entendre parler de les recevoir chez lui, il se contenta de leur indiquer dans le bois une cabane de charbonnier qui lui appartenait et où il leur permit d'établir leur résidence, les assurant qu'on ne viendrait pas les troubler, au moins de son fait, dans la possession de cet asile peu somptueux, où il comptait leur porter lui-même, une fois par semaine, leur très-frugale nourriture. Du reste, si le meunier se montra peu libéral dans ses dons gastronomiques, il ne ménagea pas ses paroles lorsqu'il s'agit d'instruire Gérard du sort de son frère et de sa belle-sœur. Il raconta tout au long comment il les avait vus monter sur l'échafaud, et il ne fit grâce d'aucun détail au pauvre officier qui l'écoutait en pleurant, mais pourtant avec moins d'émotion que l'enfant de cinq ans cramponné à sa main.

Le séjour dans les bois avait été le complément de la scène nocturne pour l'imagination exaltée d'Octave. Les nuits passées sur la mousse, au pied d'un arbre, à l'abri d'un roc, tandis que le vent soufflait et que la chouette faisait entendre son cri funeste aux alentours, avaient donné à l'enfant cette espèce d'excitation nerveuse qui rend les yeux fixes et l'esprit si ardent et si désordonné; qui conduit à la tristesse éternelle ceux qu'elle ne mène pas à la folie, et qui, assez commune chez les peuples primitifs, exposés plus que nous par leur vie en plein air à éprouver ces mystérieuses terreurs dont la nature est pleine, élève pour eux tant de têtes déréglées au rang tragique de prophètes. Gérard craignit longtemps pour la raison de son neveu. Il n'était, lui, ni homme d'esprit, ni même tout à fait homme de sens: c'était une cervelle vide. Mais en revanche il avait l'âme la meilleure, la bonté la plus complète. Il ne sut pas sans doute analyser subtilement le caractère de la maladie qu'il découvrait dans Octave, il n'en vit pas la portée; mais les causes en étaient si faciles à reconnaître, qu'il ne put prendre le change. Il s'efforça de calmer autant qu'il était en lui cette extrême excitation et l'instinct de sa bonté le fit réussir aussi bien que réussit l'instinct.

Octave ne devint pas fou; mais il resta triste, et l'imagination de cet enfant, établissant entre elle-même et le milieu dans lequel elle avait été transportée, une espèce d'équilibre, régularisa l'exaltation et en fit un trait de son caractère qui ne s'effaça jamais. Le point de départ de son esprit, ce fut pour toujours la scène nocturne où il avait perdu sa famille et le temps qu'il avait passé en proscrit sous les ombrages mystérieux et funèbres des bois.

(*La suite à demain.*)

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Lundi 10 *Janvier* 1847. — (*Représentation n° 86.*)

La première représentation de:

L'âme en peine,

grand-opéra fantastique en deux actes, paroles de M. de St-Georges, musique de M. de Flotow.

Précédé de la première représentation de:

Le Code des Femmes,

vaudeville en un acte, de M. Dumanoir.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

Des maladies nerveuses et génératives,

OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITÉ MÉDICAL ANGLAIS

SUR LA VIRILITE,

De sa débilite prématuree, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35e édition: 180 pages. — Prix: 4 fr., sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.

Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant d'habitudes vicieuses, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abimée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit accordé à l'homme de parcourir.

Le tout *illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, coloriées*, démontrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes dans leur état sain et de maladie; avec des instructions pour correspondances et cas particuliers;

par S. L. CURTIS et Ce churigiens consultants,

Frith street, Soho-quare, London.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules.

En vente, à Bruxelles, chez **Tarride**, Longue rue de l'Ecuyer, au prix de quatre francs. On expédie contre remboursement. (Affranchir.)

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Janvier.

		Int.	Cours 6 janv.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$54\frac{7}{8}$	$54\frac{7}{8}$	55
	Dito dito	3	$66\frac{7}{8}$	$66\frac{15}{16}$	$66\frac{15}{16}$
	Dito en liquidation	3	$66\frac{5}{8}$	$66\frac{1}{2}$	—
	Dito dito	4	85	$84\frac{7}{8}$	—
	Dito des Indes	4	—	$84\frac{13}{16}$	—
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$84\frac{7}{8}$	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	163	$162\frac{7}{8}$	$162\frac{7}{8}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$104\frac{1}{2}$	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	$68\frac{1}{4}$	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$95\frac{1}{8}$	—
	Emprunt de 1840	4	—	$86\frac{1}{8}$	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	—	—
Espagne	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	$15\frac{13}{16}$	—
	Dito	3	—	$31\frac{1}{4}$	—
	Coupons Ardoins		—	$12\frac{3}{4}$	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	$99\frac{3}{4}$	—
	Dito métalliques	5	$98\frac{1}{2}$	$98\frac{7}{16}$	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	2	—	$25\frac{1}{2}$	$25\frac{3}{4}$

Bourse de Paris du 6 Janvier.

		Int.	Cours 5 janv.	Compt.	Fin cour.
France	Cinq pour cent		—	117 20	117 20
	Trois pour cent		—	75 05	75 0
	» » nouveau		—	76 10	76 1
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 7 Janvier.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15 $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse (2½ heures). Ardoin 15 $\frac{9}{16}$ A. $\frac{5}{8}$ P.

Bourse de Londres du 5 Janvier.

3 % Cons. 85 $\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$. — 2½ % Holl. 54 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$. — 4 % id. 84 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$. — Esp. 5 20 $\frac{1}{4}$. — 3 % 29 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$. — Portug. 4 % 24, 25

Bourse de Vienne du 29 Décembre.

Métalliques, 5 % 104. — Lots de fl. 500, 156 $\frac{1}{2}$. — Lots de 250, 113 $\frac{1}{2}$. Actions de la Banque 1617.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Spui*, 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonveld et Fils, *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoofdsteeg*.